

DELIBERATION CFVU-112-2020

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L.123-1 à L.123-9, L.712-6-1 et L.719-7 ;

Vu le décret 71-871 du 25 octobre 1971 portant création de l'Université d'Angers ;

Vu les statuts et règlements de l'Université d'Angers, tels que modifiés le 24 septembre 2020 ;

Vu les convocations envoyées aux membres de la Commission de la Formation et de la Vie Universitaire le 8 décembre 2020,

Objet de la délibération : Procès-verbal de la CFVU du 23 novembre 2020

La commission de la formation et de la vie universitaire réunie le 14 décembre 2020 en formation plénière, le quorum étant atteint, arrête :

Le procès-verbal de la CFVU du 23 novembre 2020 est approuvé.

Cette décision est adoptée à la majorité avec 30 voix pour et 1 abstention, 4 membres connectés n'ont pas pris part au vote.

Christian ROBLÉDO
*Président de l'Université
d'Angers*

Signé le 16 décembre 2020

La présente décision est exécutoire immédiatement ou après transmission au Rectorat si elle revêt un caractère réglementaire. Elle pourra faire l'objet d'un recours administratif préalable auprès du Président de l'Université dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa transmission au Rectorat suivant qu'il s'agisse ou non d'une décision à caractère réglementaire. Conformément aux articles R421-1 et R421-2 du code de justice administrative, en cas de refus ou du rejet implicite consécutif au silence de ce dernier durant deux mois, ladite décision pourra faire l'objet d'un recours auprès du tribunal administratif de Nantes dans le délai de deux mois. Passé ce délai, elle sera reconnue définitive. La juridiction administrative peut être saisie par voie postale (Tribunal administratif de Nantes, 6 allée de l'Île-Gloriette, 44041 Nantes Cedex) mais également par l'application « Télérecours Citoyen » accessible à partir du site Internet www.telerecours.fr

Affiché et mis en ligne le : 16 décembre 2020

Ua

PROCÈS-VERBAL

Commission de la formation
et de la vie universitaire
du 23 novembre 2020

UA

Ua

U/A

UA

La Commission de la formation et de la vie universitaire de l'Université a été réunie le 23 novembre 2020 à 14h30, sous la présidence de Monsieur ROBLÉDO et de Madame MALLET. Cette réunion s'est tenue en distanciel.

| | |
|--|--|
| ROBLÉDO Christian | Connecté |
| MALLET Sabine | Connectée |
| BARBE Valérie | Connectée |
| BATY Benoît | Excusé |
| BERTIN-ROCHE Pascale | Connectée |
| BIENVENU Roselyne <i>HOUEL Stéphanie</i> | Connectée, puis excusée à 17h12 |
| BLIN Camille <i>LECLÈRE Elodie</i> | Connectée |
| BOISSON Didier | Connecté |
| BOUIS Sylvie | Connectée |
| BROCHARD Joy <i>TOMÉ Julien</i> | Excusée, a donné procuration à Madame GARNIER |
| COADOU Franck | Connecté |
| COEFFE Vincent | Connecté |
| DANON Sem <i>MAVREL Esméralda</i> | Absente |
| DOUESNEAU Guewen <i>FRANZONE Sebastian</i> | Connecté |
| EMERIAU Louis-Paul | Absent |
| EVEILLARD Matthieu | Connecté |
| GARNIER Coraline <i>OGER__JUBEAU Augustin</i> | Connectée |
| GEINDREAU Quentin <i>CARROUE Equinoxe</i> | Absent |
| GRIMAUTL Virginie | Connectée |
| HELESBEUX Jean-Jacques | Excusé, a donné procuration à Madame MALLET |
| HOWA Hélène | Excusée, a donné procuration à Monsieur PELTIER |
| LABOURET Robin <i>PROUST Manon</i> | Connecté |
| LAHEURTE Cyrille | Excusé, a donné procuration à Madame MALLET |
| LAMBERT-WIBER Sophie | Connectée |
| LOURTIS Valentin <i>PRINCE Agate</i> | Connecté |
| MARCHAND Célestin <i>VILLEMEN Orane</i> | Connecté |
| NAUDIN Carole | Connectée |
| PANTIN-SOHIER Gaëlle | Connectée, puis excusée de 14h45 à 15h15, donné procuration à Monsieur ROBLEDO, puis Connectée |
| PARE Albert | Connecté |

| | |
|---------------------------------------|---|
| PELOILLE Manuelle | Connectée |
| PELTIER Didier | Connecté |
| PICHON Mathieu <i>HERPIN Marie</i> | Connecté |
| PRUNIER Delphine | Connectée |
| ROSSI Carla <i>JOY Léo</i> | Excusée, a donné procuration à Madame GARNIER |
| ROUGER Manuel | Absent |
| RULENCE David | Connecté |
| TAXIL Bérangère | Excusée |
| TESSIER Axel | Absent |
| TRAVIER Sandrine | Connectée |
| YVARD Jean-Michel | Excusé, puis connecté à 15h15 |

Membres de droit connectés :

HOCQUET Anne-Sophie, Directrice de cabinet
VERON Michel, Directeur général adjoint

Membres présents à distance, invités par le Président :

BAUPIN Dominique, Directeur du pilotage et de l'évaluation
BOULICAUT Christelle, Ingénieure projets formation continue, Faculté de DEG et IAE
BOUVIER Lydie, Vice-présidente formation professionnelle et développement de l'alternance
BOUSSEAU Frédéric, Directeur adjoint de l'IUT
CLOT Nathalie, Directrice du service commun de la documentation et des archives
DANIEL Christophe, Doyen de la Faculté de droit, économie, gestion
DEBSKI Nathalie, Vice-présidente transformation pédagogique
FLEURANT Cyril, Directeur de la Faculté des lettres, langues et sciences humaines
LERICHE Philippe, Directeur de la Faculté des sciences
MÉNARD Christine, Directrice du SUIO IP
RAVAIN Emmanuelle, Directrice des études et de la vie étudiante

Secrétariat de séance :

Cellule institutionnelle - DAGJI

Ordre du jour

| | |
|---|-----------|
| 1. Informations | 1 |
| 1.1. Informations sur l'autoévaluation et l'accréditation | 1 |
| 1.2 Dépôt labellisation Passeport pour réussir et s'orienter (PaRéo) | 3 |
| 2. Approbation des procès-verbaux | 4 |
| 2.1 Approbation du PV de la CFVU du 21 septembre 2020 | 4 |
| 2-2 Approbation du PV de la CFVU du 20 octobre 2020 | 4 |
| 3. Résultats des élections aux commissions permanentes | 4 |
| 3.1 Résultats des élections aux commissions permanentes | 4 |
| 4. Enseignement et conventions | 5 |
| 4-1 Modification du calendrier universitaire 2020-2021 | 5 |
| 4-2 Modification de la charte des examens | 5 |
| 4-3 Modifications de MCC liées à la crise sanitaire – délégation au Président | 6 |
| 4-4 Création de la licence en sciences infirmières | 7 |
| 4-5 Création du D.U. Temps, Travail et Santé – Faculté de DEG | 8 |
| 4-6 MCC Faculté de Santé | 9 |
| 4-7 Convention relative à l'organisation des dispositifs d'accès aux études de santé, Licences accès Santé, avec l'Université Catholique de l'Ouest | 9 |
| 4.8 Convention avec Le Mans université relative à l'organisation du dispositif PluriPass10 | |
| 4.9 Convention avec le Mans Université concernant l'organisation des dispositifs d'accès aux études de santé – Licences accès Santé | 10 |
| 4.10 Convention de coaccréditation du Master Management IAE Angers-Université de Nantes | 10 |
| 5. Vie universitaire | 10 |
| 5.1 Modification du cadrage des exonérations | 10 |
| 5.2 Bilan B.U. | 11 |
| 5.3 Bilan du dispositif Bo + | 14 |
| 3. Annexe : diaporama de séance de la CFVU du 23 novembre 2020 | 16 |

Monsieur ROBLÉDO ouvre la séance de la Commission de la formation et de la vie universitaire (CFVU) à 14h30. À l'ouverture de la séance du 23 novembre 2020, 32 membres sont connectés ou représentés (40 membres en exercice, 27 membres connectés et 5 membres représentés).

1. Informations

1.1. Informations sur l'autoévaluation et l'accréditation

Madame MALLET présente ce point (*cf. diaporama de séance en annexe*).

Madame MALLET rappelle que les documents d'autoévaluation du premier cycle, concernant les licences et les licences professionnelles, ont été déposés sur la plateforme du HCERES.

Le comité d'évaluation se rendra à l'Université les 2 et 3 février 2021.

Le conseiller scientifique du HCERES est Monsieur Jean-Luc HERMANN, Professeur d'université en Sciences de gestion.

Le comité sera composé d'une présidente, Madame Emmanuelle GURTNER, de trois experts académiques (Madame Sophie TANI-RAISIN, Monsieur Alexis ALBARIAN et Monsieur Lucas LETOCART), d'un représentant du monde socio-professionnel (Monsieur Alain NICOLAS) et d'une étudiante (Madame Camille TRAVERS, doctorante).

La visite du HCERES a pour objectif d'évaluer la politique et les actions de l'établissement en matière de premier cycle, notamment au regard de la loi orientation et réussite des étudiants (ORE) et de la loi choisir son avenir professionnel.

Le conseiller scientifique va s'entretenir avec quelques collègues de l'Université pour mesurer l'intérêt des dispositifs mis en place et mettre en exergue les éléments positifs ainsi que les éléments négatifs.

20% de l'offre de formation sera évaluée, ce qui correspond à 12 formations. Le comité a demandé à l'Université de choisir 6 formations à proposer à l'évaluation.

Après réflexions menées avec les membres du bureau de la CFVU du 16 novembre 2020, les 6 formations choisies sont les suivantes :

- DFG sciences pharmaceutiques (PluriPASS)
- Licence MPCIE mention Informatique (Bienven'UA)
- Licence Sciences sociales (nombreux parcours sur les 4 campus)
- LP Agriculture biologique (seule formation qui propose une évaluation par compétences)
- Licence Eco-Gestion (L1 en 2 ans)
- Licence Psychologie (mineure accompagnement ; formation en tension)

Ces formations ont semblé représentatives des formations proposées à l'Université d'Angers.

Les porteurs de ces licences devront présenter tous les éléments de preuves évoqués dans la fiche de synthèse transmise, pour les 2 et 3 février 2021.

Madame PRUNIER demande des précisions sur la visite. Madame MALLET répond que pour les 12 formations évaluées, deux formations seront évaluées dès le 2 février 2021 après-midi.

Les autres formations seront évaluées le 3 février 2021 jusqu'à 15h, une synthèse sera ensuite réalisée.

Madame PRUNIER demande si les évaluations seront réalisées à distance. Madame MALLET répond que cela dépendra de l'évolution de la situation sanitaire. Il est actuellement prévu que le comité d'évaluation se déplace sur le site angevin.

Dans le fil de discussion, Monsieur RULENCE demande quand les 6 autres formations seront choisies par le HCERES.

Madame MALLET répond que la date butoir du choix des 6 formations retenues par l'Université d'Angers était fixée au 25 novembre 2020, elle estime que les 6 autres formations devraient être connues début décembre 2020.

Dans le fil de discussion, Monsieur EVEILLARD demande si l'évaluation du diplôme de formation générale (DFG) sciences pharmaceutiques concerne uniquement Pluripass ou les 3 premières années. Madame MALLET répond que l'évaluation portera bien sur les 3 premières années du DFG. Néanmoins, pour le cursus pharmaceutique comme pour le cursus médical, de nombreuses modifications ont été opérées au cours du dernier contrat en raison de la mise en place du dispositif Pluripass.

Après la période d'autoévaluation, Madame MALLET rappelle qu'il faudra envisager l'accréditation et la construction de l'offre de formation.

Madame RAVAIN précise que la DEVE a dressé un rétroplanning pour cette campagne d'accréditation. La nouvelle offre de formation sera proposée à la rentrée 2022 aux étudiants. Les inscriptions administratives devront être réalisées en juillet 2022, les inscriptions pédagogiques en septembre 2022.

L'objectif est de voter les maquettes des licences à la CFVU en janvier 2022 pour permettre la modélisation des formations au cours du premier semestre 2022. Le paramétrage ParcoursSup devra être réalisé dès décembre 2021.

Le projet d'offre des licences pour l'accréditation devra être déposé au HCERES en mai 2021. Les fiches relatives à l'offre de formation devront être rédigées dans les composantes dès le début de l'année 2021. Les fiches correspondantes seront étudiées en Bureau CFVU en avril 2021.

Concernant les masters, le dépôt de l'offre de formation devra être réalisé en octobre 2021. Il est prévu une étude en bureau CFVU début septembre 2021 pour un avis du Conseil académique puis une validation du Conseil d'administration fin septembre 2021. La rédaction des fiches relatives à l'offre de formation pourra débuter en avril-mai 2021, afin d'avoir des fiches disponibles en septembre 2021.

Madame MALLET précise qu'un outil a été choisi pour la construction de l'offre de formation. Il s'agit de COF- Amétys. Cet outil constitue une brique de l'outil Amétys qui gère le site internet de l'Université. L'objectif est que l'offre de formation soit saisie sur cet outil car elle pourra ensuite être reversée dans Apogée et sur le site Internet. La saisie devra être réalisée dès cette année, en 2021. Les utilisateurs de l'outil vont être rapidement formés afin que l'offre de formation puisse être saisie dès que possible dans les composantes.

Pour la rentrée 2021, l'IUT, avec la mise en place des B.U.T., la Faculté des sciences, avec la refonte des portails SVT et MPCIE, et peut-être la Faculté de droit, économie gestion dans le cadre de Thélème, seront les premiers à se servir de l'outil COF-Amétys.

La saisie devra être réalisée pour ces quelques filières dès le début de l'année 2021, pour que tout soit prêt en septembre 2021.

Il conviendra de partir d'un cadrage politique de la construction de l'offre de formation. Un document de travail est en construction à ce sujet, la proposition sera discutée en Bureau CFVU et soumise à l'appréciation de la CFVU.

Ce cadrage reprendra la réglementation nationale et les orientations choisies au sein de l'Université.

Un cadrage technique devra également être défini avec un mode opératoire pour l'outil COF-Amétys.

Madame RAVAIN explique que la DEVE va contacter chaque équipe de direction au sein des composantes pour déterminer le fonctionnement à mettre en place.

Madame MALLET rappelle que les équipes pédagogiques ont dû compléter des tableaux Excel complexes, de soutenabilité financière, lors de la dernière accréditation. La méthodologie proposée est différente. Elle nécessitera également un travail de grande envergure mais probablement moins fastidieux.

Madame RAVAIN ajoute que le travail mené sur Amétys COF sera plus efficace car il pourra alimenter les pages internet de l'Université et l'outil Apogée. Madame MALLET explique que cet outil sera utilisé sur toute la durée du contrat, il sera possible de modifier certains éléments après la saisie.

1.2 Dépôt labellisation Passeport pour réussir et s'orienter (PaRéo)

Madame MALLET précise que l'Université a mis en place deux types de dispositifs pour les étudiants en réorientation.

Le premier dispositif est « Rebond'sup », qui permet aux étudiants inscrits dans une formation qui ne correspond pas à leur profil de bénéficier d'un accompagnement. Madame Marzena KOSCIELSKI est responsable de ce dispositif au SUIO-IP. Elle propose une formation dans ce cadre au mois de septembre.

Trois types d'accompagnement sont possibles à partir de novembre 2020 :

- un accompagnement en immersion totale avec une sortie des étudiants de leur formation et une proposition d'ateliers à suivre, des stages ;
- un autre accompagnement permet aux étudiants de continuer dans leur licence avec une vérification de leur orientation ;
- le troisième accompagnement est réservé aux étudiants qui décrochent au mois de janvier.

Une centaine d'étudiants ont suivi ce dispositif l'an dernier.

Le second dispositif est « Rebond M2S », destiné aux bacheliers qui souhaitent candidater dans des IFSI ou des formations sanitaires et sociales et qui n'ont aucune proposition sur Parcours'Sup. Ils ont pu être admis dans ce dispositif par l'intermédiaire de la commission d'accès à l'enseignement supérieur du Rectorat. L'objectif est une remise à niveau académique de ces lycéens et un travail mené sur leur projet professionnel.

Depuis septembre 2020, le Ministère propose une autre formation pour des lycéens qui n'ont aucun projet d'orientation. L'objectif serait que les universités les accompagnent pour qu'ils réfléchissent à leur orientation. Cela peut correspondre en quelque sorte à une année zéro, avant une potentielle entrée en licence.

Un premier dossier, s'appuyant sur le dispositif RebondM2S, a déjà été déposé en octobre, mais l'Université n'a pas été retenue parce que le jury a considéré que « Rebond M2S » était principalement proposé à des étudiants qui souhaitent intégrer un IFSI et qui avaient déjà réfléchi à leur orientation.

En conséquence, une nouvelle réflexion est menée avec le SUIO-IP et Madame Marine GAUTHIER, la responsable du dispositif « Rebond M2S », pour l'obtention de ce label PaRéo.

Le dépôt du dossier doit être fait le 25 novembre 2020 au plus tard. La formation proposée pourrait être une combinaison des deux dispositifs existants, avec une partie projet professionnel et trois parcours de spécialisation proposés : un parcours sanitaire et social, un parcours entreprise et un parcours humanité.

Madame TRAVIER demande à quoi correspond le parcours « entreprise ». Madame RAVAIN répond que ce parcours sera en lien avec l'économie, la gestion, les filières du tourisme, la science politique.

Madame BIENVENU fait un aparté et précise que lors d'une commission permanente organisée le vendredi 13 novembre 2020, la Région a voté l'affectation d'une enveloppe complémentaire de 700 000 € pour lutter contre la fracture numérique qui frappe certains étudiants. L'objectif est de venir soutenir financièrement les établissements d'enseignement supérieur.

Ces 700 000 € se divisent en deux enveloppes distinctes, 400 000 € sont destinés à financer des équipements pour que les étudiants en difficulté puissent suivre les cours qui se sont digitalisés, 300 000 € seront réservés en soutien aux établissements ligériens pour assurer la formation hybride et renforcer les structures qui prodiguent un soutien psychologique aux étudiants.

Madame MALLET remercie Madame BIENVENU de ces précisions. L'Université avait bien eu connaissance de ces informations.

2. Approbation des procès-verbaux

2.1 Approbation du PV de la CFVU du 21 septembre 2020

Le procès-verbal de la CFVU du 21 septembre 2020 est approuvé.

Cette décision est adoptée à l'unanimité avec 29 voix pour, 3 membres connectés n'ont pas pris part au vote.

2-2 Approbation du PV de la CFVU du 20 octobre 2020

L'approbation du procès-verbal est reportée à une prochaine CFVU.

3. Résultats des élections aux commissions permanentes

3.1 Résultats des élections aux commissions permanentes

Madame MALLET rappelle qu'un appel à candidatures a été réalisé auprès des étudiants élus de la CFVU pour la Commission vie établissement.

Un appel à candidatures a également été réalisé auprès de l'ensemble des étudiants de l'Université d'Angers pour le Comité de suivi licence-master et le Comité d'éthique d'évaluation des formations et de la vie étudiante.

Les intéressés avaient jusqu'au 7 novembre 2020 pour déposer leurs candidatures.

Les élections se sont tenues à distance du 12 au 13 novembre 2020.

Les résultats sont les suivants :

A la Commission Vie de l'établissement, est élu M. Albert PARÉ avec 8 voix pour (10 votants).

Au Comité de suivi Licence-Master sont élues Mme Margot AUBRY (titulaire) et Mme Alice TITARD (suppléante) avec 11 voix pour (25 votants).

Au Comité d'éthique d'évaluation des formations et de la vie étudiante sont élus M. Robin LABOURET (Titulaire) et Mme Manon PROUST (Suppléante) avec 9 voix pour (25 votants).

Madame MALLET félicite les étudiants élus et les remercie pour leur engagement dans la vie institutionnelle de l'Université.

4. Enseignement et conventions

4-1 Modification du calendrier universitaire 2020-2021

Madame MALLET précise que l'année 2020-2021 est difficile compte tenu du contexte sanitaire.

Il sera délicat pour certains étudiants de trouver des stages dans les délais imaginés l'an dernier. Certains responsables de formation ont demandé s'il était possible de prolonger cette année universitaire jusqu'en décembre 2021, à l'instar de ce qui a été fait l'année universitaire passée pour les mêmes raisons.

Elle précise que les étudiants qui auront terminé leur stage dans les délais impartis ne seront pas pénalisés par ce report et pourront obtenir leur diplôme avant le mois de décembre 2021.

Madame MALLET demande si beaucoup de promotions risquent d'être concernées.

Il est précisé que différents étudiants sont concernés à l'ESTHUA, notamment ceux inscrits en licence professionnelle.

Madame PANTIN-SOHIER ajoute que presque tous les étudiants de master 2 de l'IAE sont également concernés.

Madame MALLET explique que les étudiants boursiers qui ont eu des stages tardifs ont pu bénéficier d'une prolongation de leurs droits.

La date limite de réunion des jurys de 2e session est désormais fixée au 19 décembre 2021 pour ce qui concerne les licences professionnelles et les master 2.

La modification est approuvée.

Cette décision est adoptée à l'unanimité avec 32 voix pour.

4-2 Modification de la charte des examens

Madame MALLET propose de modifier la charte des examens en apportant les précisions suivantes :

« Durant la période d'état d'urgence sanitaire, le plan de continuité d'activité de l'Université s'applique de plein droit aux examens. »

L'objectif est de ne pas modifier la charte des examens à chaque évolution du plan de continuité d'activité.

La modification est approuvée.

Cette décision est adoptée à la majorité avec 28 voix pour et deux abstentions, un membre s'est connecté en cours de séance et trois membres connectés n'ont pas pris part au vote.

4-3 Modifications de MCC liées à la crise sanitaire – délégation au Président

Madame MALLET présente ce point (*cf. diaporama de séance en annexe*).

Elle précise que différents examens vont commencer dès le 14 décembre 2020, les modifications des modalités de contrôle des connaissances (MCC) n'ont pas pu être présentées lors de cette réunion de la CFVU. Afin de respecter le délai réglementaire d'information des étudiants, qui est de deux semaines, il est proposé que le Président puisse prendre les arrêtés nécessaires dans le respect de l'ordonnance n° 2020-351 du 27 mars 2020.

Monsieur LABOURET estime que les modifications des modalités de contrôle des connaissances doivent néanmoins être soumises à l'approbation des conseils des UFR. Madame MALLET répond que les calendriers des conseils d'UFR seront peut-être parfois trop contraints. Si tel était le cas, elle propose que le président de jury valide les demandes de modifications de MCC.

Monsieur LABOURET répond qu'il est alors pertinent que le président de jury prenne attache auprès des responsables de formations et des représentants des étudiants.

Madame MALLET explique que différentes modalités sont prévues en fonction des examens et des composantes. Certains examens seront organisés soit uniquement en présentiel, avec une diminution possible du nombre d'heures initialement prévu, soit uniquement en distanciel, ou en proposant les deux modalités. Il est nécessaire de bien veiller à ce que les étudiants disposent de l'information deux semaines avant le jour des examens.

A l'instar de Monsieur LABOURET, Monsieur DOUESNEAU estime que si la décision de modification des MCC relève du président du jury, il serait pertinent qu'il prenne en considération l'avis des étudiants qui sont délégués de promotion.

Monsieur ROBLÉDO précise que l'objectif de cette proposition est en effet de respecter les délais réglementaires d'information des étudiants. Avant de signer ce type d'arrêté, Monsieur ROBLÉDO s'assure que les étudiants ont bien disposé de l'information au préalable. L'objectif n'est pas que les arrêtés se substituent par principe aux décisions de la CFVU.

La compétence d'adapter les modalités d'accès aux formations ainsi que les modalités de délivrance des diplômes, uniquement lorsque ces adaptations sont nécessaires pour faire face aux conséquences de la propagation de l'épidémie de covid-19 et des mesures prises pour limiter cette propagation, est déléguée au Président de l'Université d'Angers.

Cette compétence s'exerce dans le respect des dispositions de l'ordonnance n° 2020-351 du 27 mars 2020 relative à l'organisation des examens et concours pendant la crise sanitaire née de l'épidémie de covid-19.

Le Président informe, par tout moyen et dans les meilleurs délais, les membres de la CFVU des mesures prises sur le fondement de cette délégation.

La délégation de compétence est approuvée.

Cette décision est adoptée à la majorité avec 27 voix et 2 abstentions, 4 membres connectés n'ont pas pris part au vote.

4-4 Création de la licence en sciences infirmières

Madame MALLET présente ce point (*cf. diaporama de séance en annexe*).

Elle précise que la création de cette licence est une réponse à l'appel à candidatures pour « l'expérimentation des modalités permettant le renforcement des échanges entre les formations de santé, la mise en place d'enseignements communs et l'accès à la formation par la recherche ».

Les universités porteuses sont Angers et Le Mans, en collaboration avec le CHU d'Angers, les CH de Cholet, du Mans et de Saumur, et les IFSI d'Angers, Cholet, Le Mans et Saumur.

Le premier objectif est de constituer une étape supplémentaire dans le cadre de l'universitarisation des études conduisant au diplôme d'état d'infirmier.

Il s'agira d'une intégration fonctionnelle pour les étudiants du Maine et Loire, l'Université proposant déjà un département de sciences infirmières depuis plusieurs années. Pour l'Université du Mans, l'intégration devra être mise en place.

Le second objectif est que les étudiants puissent bénéficier d'une initiation à la recherche clinique. Ils pourront être détenteurs à la fois du diplôme d'état d'infirmier et de la licence en sciences infirmières. Ils pourront poursuivre, le cas échéant, en master et en doctorat. Il existe désormais une section CNU de sciences infirmières. Un maître de conférences en sciences infirmières a été recruté à l'Université d'Angers.

La formation sera proposée sur Parcoursup pour une ouverture de la formation dès septembre 2021.

Le projet devait être transmis au ministère le 20 novembre 2020, Madame MALLET a précisé que les avis de la CFVU et du CA seraient communiqués par la suite.

Monsieur LABOURET précise que l'association la Fé2A est favorable à la création de cette licence en sciences infirmières. Les étudiants seront ainsi mieux intégrés au sein de l'Université d'Angers et pourront bénéficier d'une meilleure représentation auprès du monde universitaire. Il souhaite s'assurer que les étudiants ne paieront qu'une seule inscription au diplôme d'état d'infirmier et à la licence de sciences infirmières.

Madame MALLET répond que les étudiants sont actuellement inscrits dans les IFSI et à l'Université d'Angers. Ils ne s'acquittent de leurs frais d'inscription qu'une seule fois.

Elle ajoute que ces étudiants pourront également bénéficier, si nécessaire, des aménagements prévus dans le cadre de la loi d'orientation et de réussite des étudiants, proposés à tous les étudiants inscrits en licence.

Monsieur ROBLÉDO estime que les étudiants des IFSI sont déjà bien intégrés à l'Université. Certains élus des conseils centraux de l'Université relevaient des IFSI. Ils peuvent bénéficier des mêmes services que les étudiants de l'Université. L'objectif de cette proposition est de leur permettre d'obtenir une licence en plus de leur diplôme d'état d'infirmier.

Madame PRUNIER explique que la secrétaire du département en sciences infirmières dispose d'un bureau à la Faculté de Santé, sur le site Amsler. L'équipe est bien intégrée dans la

structure. Madame MALLET ajoute que le directeur adjoint étudiant de la Faculté de santé était un étudiant de l'IFSI.

La création de la licence en sciences infirmières est approuvée.

Cette décision est adoptée à l'unanimité avec 31 voix pour, 2 membres connectés n'ont pas pris part au vote.

4-5 Création du D.U. Temps, Travail et Santé – Faculté de DEG

Madame HOCQUET, puis Madame BOULICAUT, présentent ce point.

Madame HOCQUET précise que ce D.U. fait suite au projet « BonDroit - Bonheur et Droit », lauréat des « Paris scientifiques » de la région Pays de la Loire et mené de 2016 à 2019. Le projet était conduit sous la direction de Monsieur Félicien LEMAIRE.

L'objectif était d'inscrire les questions liées au bonheur, au concept même de bonheur, dans les instruments juridiques.

L'axe relatif au bonheur et au bien-être au travail a rencontré un franc succès. Un Fab'Lab avait été créé, réunissant des chercheurs, des acteurs socio-économiques, des personnes issues du monde associatif, intéressées par ces questions de bien-être au travail.

Un guide juridique consacré au bien-être au travail est en train d'être constitué. Il est destiné aux petites entreprises.

Le montage d'un D.U. est parti d'un prisme original par rapport aux autres formations de ce type qui peuvent être proposées sur les questions de bien-être. Il intègre en effet l'angle du droit. Ce prisme du droit peut parfois paraître chez les responsables et dirigeants d'entreprises, les organisations syndicales, comme une contrainte plutôt qu'un levier pour permettre le bien-être au travail.

Les fondamentaux du droit du travail se rapportent à la protection de la santé. Les risques psychosociaux sont actuellement des risques extrêmement importants, une organisation du travail bien pensée peut permettre de pallier ces risques.

Le D.U. permettra de former les responsables d'entreprises et les DRH, mais aussi les partenaires sociaux, à ces fondamentaux du droit du travail en proposant une organisation du travail respectant un équilibre entre le temps personnel et le temps professionnel, dans un objectif de santé au travail.

Le contenu du D.U. sera pluridisciplinaire avec un socle fondamental qui relève des problématiques du temps en lien avec le bien-être, du travail en lien avec le bien-être, de la santé en lien avec le bien-être et du bonheur en lien avec le bien-être. L'approche y est plutôt psychologique et philosophique. Des modules au choix sont ensuite proposés.

Le concept d'« employment » est actuellement très porteur dans les entreprises. Il se rapporte à la capacité que doivent avoir les employeurs à adopter un management qui repose sur la question de bien-être au travail, cela permet ainsi aux entreprises d'être plus efficaces et productives.

Madame BOULICAUT précise qu'il sera possible de s'inscrire uniquement à certains modules, pour que les personnes concernées puissent acquérir des compétences en fonction de leurs besoins.

Le socle fondamental sera obligatoire pour tous les stagiaires.

Sur les 4 modules suivants proposés, deux parcours minimum seront obligatoires pour le parcours recherche.

Un parcours professionnel est également proposé, 3 modules devront alors être choisis.

Pour le parcours recherche, l'obtention du D.U. sera conditionnée à la validation d'un mémoire.

Pour le parcours professionnel, il faudra produire un rapport sur un cas pratique.

Le D.U. comptabilise un total de 141 heures, si tous les modules devaient être choisis.

Le D.U. proposera uniquement un contrôle terminal. Les modules sont compensables les uns avec les autres mais la note de 8/20 est éliminatoire concernant le mémoire. Chaque module est capitalisable, c'est-à-dire que le stagiaire aura 2 ans pour passer l'intégralité du D.U.

Du point de vue du répertoire national de la certification professionnelle (RNCP), le D.U. n'est actuellement pas inscrit à « France compétences ». Le D.U. propose essentiellement des compétences transversales. S'il devait être enregistré, il serait inscrit au sein d'un répertoire spécifique. Ceci ne pourra pas être fait avant un ou deux ans, les taux d'insertion devront avoir été évalués.

La création du D.U. Temps, Travail et Santé est approuvée.

Cette décision est adoptée à la majorité avec 27 voix pour et 3 abstentions. Un membre s'est déconnecté en cours de séance et 2 membres connectés n'ont pas pris part au vote.

4-6 MCC Faculté de Santé

Madame MALLET explique que des précisions sont apportées concernant les mini entretiens multiples (MEM) du dispositif PluriPASS et du dispositif LAS.

Madame PRUNIER précise qu'il est toujours proposé 4 mini entretiens multiples (MEM) de 10 minutes et que 3 mini entretiens proposés sont les mêmes que les années précédentes. Un 4^{ème} MEM était destiné aux étudiants au troisième semestre. Or, le troisième semestre n'étant plus proposé, ce MEM sera désormais proposé aux étudiants en fin de première année.

A la suite d'une demande de précisions de Madame TRAVIER, Madame PRUNIER répond que les MEM proposés seront identiques pour les dispositifs PluriPass et les licences en accès santé. Les étudiants sont informés des MEM qu'ils vont devoir passer cette année.

La modification est approuvée.

Cette décision est adoptée à l'unanimité avec 31 voix pour, 1 membre connecté n'a pas pris part au vote.

4-7 Convention relative à l'organisation des dispositifs d'accès aux études de santé, Licences accès Santé, avec l'Université Catholique de l'Ouest

Madame PRUNIER précise que l'UCO proposera trois licences en accès santé, avec une soixantaine de places.

La convention est approuvée.

Cette décision est adoptée à la majorité avec 26 voix pour et 4 abstentions, 2 membres connectés n'ont pas pris part au vote.

4.8 Convention avec Le Mans université relative à l'organisation du dispositif PluriPass

Madame MALLET explique qu'il s'agit de la prolongation d'une convention déjà conclue avec l'Université du Mans pour ce dispositif.

Madame PRUNIER ajoute que les cours magistraux sont proposés à distance. Les ED et TP sont organisés en présentiel à Angers, Laval et Le Mans. Les tutorats sont mis en place en parallèle. Les résultats sont identiques entre les étudiants inscrits à Angers, Le Mans et Laval.

La convention est approuvée.

Cette décision est adoptée à la majorité avec 25 voix pour et 4 abstentions, 3 membres connectés n'ont pas pris part au vote.

4.9 Convention avec le Mans Université concernant l'organisation des dispositifs d'accès aux études de santé – Licences accès Santé

En cohérence avec la convention présentée au point précédent, Madame MALLET explique que cette convention, portant sur les licences accès santé, permettra aux étudiants des licences de l'université du Mans de pouvoir s'inscrire sur les modules en santé et de pouvoir postuler aux filières santé proposées par l'Université d'Angers.

La convention est approuvée.

Cette décision est adoptée à la majorité avec 24 voix pour et 4 abstentions, 4 membres connectés n'ont pas pris part au vote.

4.10 Convention de coaccréditation du Master Management IAE Angers-Université de Nantes

Madame MALLET précise que la convention concerne le master 2 « Conseil recherche » issu de l'ancien DEA « Approche organisationnelle des pratiques de management » co-habilité depuis 2000.

La finalité du diplôme est de former des experts capables de conduire des recherches académiques comme d'intervenir dans des contextes organisationnels complexes.

Madame PANTIN-SOHIER explique que la présentation de cette convention accuse un certain retard. Elle doit néanmoins être approuvée, dans le cadre notamment de la création de l'IAE.

La convention est approuvée.

Cette décision est adoptée à la majorité avec 28 voix pour et 2 abstentions, 2 membres connectés n'ont pas pris part au vote.

5. Vie universitaire

5.1 Modification du cadrage des exonérations

Madame MALLET explique que les membres du Conseil d'administration réunis le 5 novembre 2020 ont approuvé la modification des critères de l'exonération pour situation personnelle.

Il s'agit d'élargir le public bénéficiaire aux primo-entrants, à la suite de la crise sanitaire. Avant, cette possibilité d'exonération n'était ouverte qu'aux étudiants déjà inscrits.

Elle ajoute que l'exonération n'est possible qu'une seule fois au cours du cursus de l'étudiant.

5.2 Bilan B.U.

Madame CLOT présente ce point (*cf. diaporama de séance en annexe*).

Madame CLOT va expliquer comment la B.U. a dû s'adapter à la situation actuelle, d'une part sur le plan de ses collections accessibles 24h sur 24 et 7 jours sur 7 en ligne ; d'autre part pour continuer à accueillir les étudiants dans un lieu sûr.

La B.U. a utilisé une partie du budget qui n'avait pas encore été mobilisée pour acheter des livres papiers. La B.U. a également pu enrichir l'offre en ligne.

Le premier enrichissement porte sur une base « Scholar Vox de Cyberlibris » et regroupe environ 18 000 manuels de sciences, d'orientation et d'économie gestion. Depuis le 5 novembre 2020, cet abonnement a été élargi au bouquet des sciences humaines et sociales. Le catalogue propose 18 000 livres en sciences, orientation, économie, et 3000 livres de lettres et sciences humaines. Ces ouvrages sont accessibles 24h sur 24 et 7 jours sur 7 pour tous les étudiants, y compris ceux des classes préparatoires et ceux qui ont une double inscription à l'Université d'Angers.

Des ressources pédagogiques sont également disponibles, à la demande de l'IUT, en biologie. Elles sont également utiles en sciences de santé. Elles sont constituées de différentes vidéos, de différents modes opératoires, de techniques de laboratoire et peuvent ensuite être réintégrés, y compris dans Moodle, par les enseignants dans leurs cours. Il conviendra de déterminer si ces modalités d'enrichissement pédagogique peuvent pallier les difficultés rencontrées lors de la période de crise actuelle.

A la demande de certains enseignants qui voulaient faire travailler leurs étudiants sur des vidéos, il a été proposé un travail sur un documentaire d'Arte intitulé « les monde ouvriers ». Il pouvait être intéressant de proposer aux étudiants un travail réflexif sur des vidéos de fiction ou des documentaires. La B.U. a en conséquence acquis 2000 visionnages sur la plateforme « la médiathèque Arte ». Cela représente un catalogue de 6000 vidéos.

La B.U. a également enrichi son offre de revue de droit, notamment en droit européen.

Les médiévistes et les antiquisants pourront désormais disposer de sources en histoire médiévale et antique, qui n'étaient jusqu'alors disponibles que dans quelques bibliothèques parisiennes.

Le portail CAIRN a également ouvert l'ensemble de ses collections jusqu'à la fin du mois de décembre.

En parallèle, l'ensemble des formations proposées par la B.U., concernant l'aide aux étudiants pour l'utilisation de ces ressources, sont disponibles sur moodle en asynchrone.

La B.U. aurait souhaité s'associer davantage aux enseignements, pour diversifier les approches pédagogiques et pour que ces dernières s'appuient encore davantage sur toutes ces ressources disponibles.

Elle rappelle les conditions d'accueil de la B.U. avant la période de crise sanitaire.

La B.U. a rapidement travaillé sur des éléments d'appréciation des risques, avec l'idée qu'il était possible de maintenir un accueil dans des lieux bien aérés. L'accueil a pu être réalisé par l'intermédiaire d'automates, mais les accueils « classiques » ont également été maintenus avec le port du masque obligatoire.

Le personnel de la B.U. a été particulièrement vigilant sur la question des contacts longs, des salles de lecture et de groupes, en utilisant principalement le levier de la limitation du nombre de personnes en simultané dans les espaces. L'usage individuel silencieux a été encouragé, en limitant les usages collectifs avec conversation.

L'Université souhaitait que la B.U. mette à disposition des étudiants un lieu pour le travail de groupe, cela n'est plus possible dans le cadre de la crise sanitaire.

Madame CLOT précise que la B.U. a réouvert ses portes dès les 3 novembre 2020. L'objectif était de devenir un lieu de consommation de sociabilité étudiante à moindre risque.

Elle précise que l'observance du port du masque a été excellente, sauf dans le cadre des salles de groupes qui ont dû être fermées dès le mois de septembre 2020.

Les B.U. accueillent beaucoup d'étudiants en octobre-novembre, il a fallu passer sur un système de réservation et de marque à la place.

Le respect des places réservées a été observé ; la limitation des files d'attente et d'accès aux copieurs peut être améliorée.

Les entrées des étudiants ont été réduites par 3, puis par 6 au moment du 2ème confinement, par rapport à 2019 sur le site St-Serge.

La réduction est encore plus marquée à la B.U. de Belle-Beille. La fin du travail de groupe a beaucoup affecté les étudiants. La B.U. de Belle-Beille accueille actuellement très peu d'étudiants.

Concernant la circulation du matériel, le matériel d'automate de prêt a été changé afin de le rendre plus efficace.

Le partage des places a été le moins bien perçu par la communauté étudiante mais c'était aussi le moyen de ne pas laisser une petite partie de la communauté monopoliser les places et les privatiser.

Il peut être observé un véritable découragement des néo-entrants et une importante source d'irritation pour les gros consommateurs, habitués à venir régulièrement à la B.U.

Une étude qualitative va être menée dès décembre.

Madame CLOT précise les différentes adaptations qui ont été nécessaires pour ce 2^{ème} confinement (*cf. diapositive 53*). La B.U. est notamment fermée entre 12h30-14h, afin de ne pas devenir un espace de restauration.

Un circuit est en train d'être finalisé pour que les étudiants signalés par le SUMPPS et la cellule vie étudiante, qui repère les gens en précarité numérique, puissent réserver des places sans aucun quota.

Il sera également possible de proposer des places à la B.U. de Belle-Beille à des étudiants d'autres universités publiques. Cette disposition sera probablement conservée, même après le confinement, notamment pour les week-end.

Madame CLOT salue l'engagement remarquable de la communauté qui a permis un bon fonctionnement de la B.U.

Elle salue le travail de la DDN, qui a permis la bascule vers des systèmes technologiques avancés.

Elle remercie également vivement les équipes de la BU qui ont dû faire preuve d'une grande adaptabilité, en conservant son sourire et sa patience.

Madame MALLET remercie Madame CLOT pour sa présentation et le travail mené par le personnel de la bibliothèque pour accueillir les étudiants.

Monsieur LABOURET tient également à exprimer ses vifs remerciements à Madame CLOT et au personnel de la Bibliothèque. Ce travail a permis à de nombreux étudiants de continuer à travailler malgré une période très compliquée. Il lui adresse ses félicitations ainsi qu'aux employés de la B.U., en son nom propre et au nom des étudiants qu'il a pu rencontrer.

Madame CLOT précise que les étudiants d'autres universités n'ont pas assumé la même responsabilité collective que celle respectée par les étudiants de l'université d'Angers. L'attitude respectueuse des étudiants a permis de maintenir certains services.

Dans le fil de discussion, différents membres de la CFVU adressent leurs félicitations à Madame CLOT et à son équipe pour l'ensemble du travail de qualité réalisé.

Madame CLOT précise qu'il existe désormais des opportunités de travailler et de faire travailler les étudiants sur des ressources qui n'existaient pas voici peu de temps, au niveau notamment du cycle licence. Cela peut permettre une approche de la lecture critique, une approche de synthèse de documents.

Monsieur COADOU adresse également ses félicitations à Madame CLOT, notamment par rapport aux nouvelles ressources qui ont été mises en place. Il demande s'il ne serait pas possible d'ouvrir de nouveau les carrés de groupe, notamment pour certains enseignants qui résident en zone blanche.

Madame CLOT explique qu'elle a reçu des demandes d'enseignants demandant un bureau à la B.U., la réponse a été négative. Depuis le début du confinement, une équipe prend en charge les demandes de réservation de places et les analyse. L'objectif est de proposer les espaces à une majorité de personnes, dans un esprit de partage. En revanche, la B.U. accepte des réservations sur la durée demandée dans toutes les salles de travail de groupe à titre individuel, pour les personnes qui auraient à faire un cours, à suivre un cours ou un séminaire exigeant de parler à voix haute etc... La durée est limitée à 4h par jour et par personne. Cela est plus complexe à mettre en œuvre sur le site Belle-Beille.

Les doctorants en précarité numérique auront également un accès à des places au sein des carrés, sans aucune limitation et sans aucun quota.

En conclusion de ces échanges, Monsieur ROBLÉDO précise que la gouvernance n'a pas eu besoin de solliciter Madame CLOT et le personnel de la B.U. pour qu'ils formulent des propositions pour offrir cette continuité d'activité.

Il remercie également Madame CLOT et les équipes de la BU pour cet investissement.

Madame CLOT estime que l'Université a permis que ces services puissent être rendus, en apportant toutes les garanties nécessaires au respect des conditions sanitaires.

5.3 Bilan du dispositif Bo +.

Monsieur BAUPIN présente ce point (*cf. diaporama de séance en annexe*).

Madame MALLET précise que ce dispositif a permis l'extension de l'ouverture de la B.U. les dimanches, et ce depuis 2015.

Monsieur BAUPIN explique que les objectifs définis dans le cadre du Comité technique du 18 novembre 2016 concernent un certain nombre d'indicateurs de suivis, et principalement de suivi de la présence des étudiants le dimanche sur les différents horaires d'ouverture.

L'indicateur plancher défini était un taux de remplissage minimum de 10%.

Le portail « affluences » permet de vérifier ces données.

Il peut être observé, sur la base de données étudiées du 10 novembre au 10 juin de chaque année, une augmentation du nombre d'entrées par année universitaire d'environ 5%. Une croissance très forte de fréquentation peut être observée le dimanche, supérieure à l'affluence des vendredis et samedis.

Il peut être noté une augmentation du nombre moyens de visiteurs présents par demi-heure.

Aucun dimanche n'a un taux de remplissage moyen sur la journée inférieur à 10%.

En 2019-2020, près d'un dimanche sur 3 (31%) a un taux moyen supérieur à 50%.

Concernant le taux de remplissage moyen par demi-heure, sur la période du 10 novembre au 14 mars, le taux de remplissage inférieur ou égal à 10% est en légère hausse (de 0,9 point en 2019-2020).

Sur les 4 dernières années, il peut être noté une diminution du nombre de ½ heures avec un taux de remplissage entre 10 et 25%.

Les horaires à forte fréquentation s'étendent sur l'ensemble des horaires d'ouverture au fur et à mesure des années.

Il peut être constaté une baisse du nombre d'entrées mais des visiteurs présents plus longtemps.

Il expose les raisons justifiant la baisse du nombre d'entrées (*diapositive 66*).

L'analyse sur la fréquentation de la BU Saint-Serge est maintenue tous les ans et réalisée par la Direction du pilotage et de l'évaluation.

Dès cette année, un nouvel outil sera mis en place pour le suivi des réservations (Belle Beille et Saint Serge).

Madame MALLET remercie Monsieur BAUPIN pour le bilan transmis, très détaillé. Elle précise que le bilan renforce l'idée que l'ouverture de la B.U. le dimanche et le soir est très appréciée par les étudiants.

Madame PRUNIER demande si certaines composantes sont plus représentées que d'autres, si la B.U. est plus fréquentée en période d'examen.

Monsieur BAUPIN répond que la DPE n'a pas effectué de comparaisons entre les composantes. La fréquentation de la B.U. est en effet supérieure en période d'examens.

Madame CLOT ajoute que l'origine des étudiants présents au sein de la bibliothèque universitaire n'était pas tracée avant la mise en place du logiciel de réservation. Des sondages et des enquêtes ont néanmoins été menés tous les deux ans. Il a pu être constaté que 20 % d'étudiants extérieurs à l'université étaient présents le dimanche. Certains étudiants en santé sont présents de façon presque permanente à la B.U. Néanmoins les étudiants en santé représentent moins de la moitié des présents, les étudiants proviennent de toutes les composantes et de tous les départements. Elle estime que l'arrivée du tramway à Belle-Beille va renforcer la fréquentation de la B.U. sur ce site, y compris le dimanche.

Madame CLOT précise que les horaires de la B.U. sont les mêmes durant toute l'année universitaire, ce qui offre une très grande lisibilité aux étudiants.

En l'absence de question diverse, l'ordre du jour étant épuisé, Monsieur ROBLÉDO et Madame MALLET clôturent la séance à 17h30.

[La Vice-présidente formation et vie Universitaire de l'université d'Angers](#)

Sabine MALLET

3. Annexe : diaporama de séance de la CFVU du 23 novembre 2020

Commission de la Formation et de la Vie Universitaire du 23 novembre 2020

Ordre du jour :

1. Informations
2. Approbation du Procès-Verbal
3. Affaires générales et statutaires
4. Enseignement et conventions
5. Vie universitaire

1. Informations

- 1-1 Informations sur l'autoévaluation et l'accréditation
- 1-2 Dépôt labellisation Passeport pour réussir et s'orienter

1.1 – Auto évaluation 1^{er} cycle

Visite du comité d'évaluation: 2-3 février 2021

Conseiller scientifique HCERES: Jean-Luc Herrmann, PU Sciences de gestion Univ. de Lorraine

Le comité se compose **d'une présidente**, Mme. Emmanuelle GURTNER, **de trois experts académiques** (Mme Sophie TANI-RAISIN, et MM. Alexis ALBARIAN et Lucas LETOCART), **d'un représentant du monde socio-professionnel** (M. Alain NICOLAS) **et d'une étudiante** (Mme Camille TRAVERS, doctorante).

| Civilité | Nom de l'expert | Prénom de l'expert | Etablissement | Matière |
|----------|-----------------|--------------------|--------------------------------|--------------------------------|
| Mme | GURTNER | Emmanuelle | Université de Lorraine | Economie |
| M. | LETOCART | Lucas | Université Sorbonne Paris Nord | Informatique |
| Mme | TANI-RAISIN | Sophie | Université de Nice | Biologie |
| M. | ALBARIAN | Alexis | Université Aix-Marseille | Droit |
| Mme | TRAVERS | Camille | UPEC | Langues |
| M. | NICOLAS | Alain | CFA DIFCAM Banque Assurances | Métiers de la banque-assurance |

1.1 – Auto évaluation 1^{er} cycle

La politique de l'université est évaluée par rapport à sa maîtrise, son organisation et la qualité de son premier cycle, et cela au regard des politiques publiques de l'enseignement supérieur (Loi Orientation et Réussite des Étudiants (ORE), Loi Choisir son Avenir Professionnel en particulier).

- Le HCÉRES portera son regard sur la **politique et les actions** de l'établissement en matière de premier cycle, mais n'effectuera pas l'évaluation de chaque formation.
- **L'évaluation individuelle** de chaque formation est laissée à l'initiative de l'établissement, le HCÉRES ne demandant qu'une description des actions et processus d'autoévaluation, ainsi qu'une présentation condensée des résultats de l'autoévaluation de chacune des formations de l'offre L.

1-1 – Auto évaluation 1^{er} cycle

Les 6 formations à proposer à l'évaluation au HCERES sont les suivantes, (validées par le Bureau de la CFVU du 16 novembre 2020) :

- DFG sciences pharmaceutiques (*PluriPASS*)
- Licence MPCIE mention Informatique (Bienven'UA)
- Licence Sciences sociales (*nombreux parcours parcours sur les 4 campus*)
- LP Agriculture biologique (*évaluation par compétences*)
- Licence Eco-Gestion (*L1 en 2 ans*)
- Licence Psychologie (*mineure accompagnement ; formation en tension*)

Les 6 autres formations seront choisies par l'HCERES

Toutes les formations devront alors présenter tous les éléments de preuves

1-1 – Accréditation et construction OF

| | | 2020 | | 2021 | | | | | | | | | | | | 2022 | | | | | | | | | | | | |
|--|---------------|---------------------------------------|-------------------------------|-------------------------------------|---------------------------------|------------------------------|-----------------------|--|------|---------|------|--|---------|----------|---------------------|---|---------|------|-------|-----|------|-----------------------------|--|-----------|---------|----------|----------|--|
| | | novembre | décembre | janvier | février | mars | avril | mai | juin | juillet | août | septembre | octobre | novembre | décembre | janvier | février | mars | avril | mai | juin | juillet | août | septembre | octobre | novembre | décembre | |
| G r a d e L i c e n c e | Evaluation | Dépôt HCERES Autoévaluation L (6 nov) | | | Visite HCERES Lic (2-3 février) | 22-26 mars Rapport HCERES | Réponse UA au rapport | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| | Accréditation | | Proposition cadrage future OF | Rédaction fiches AOF en composantes | | | Etude AOF en bCFVU | CAC & CA UA (semaine du 17 mai?) Dépôt HCERES projet OF L (25-28 mai) | | | | Réponses UA aux observations (22 sept) | | | | | | | | | | | | | | | | |
| | Mise en œuvre | | | | | | | | | | | | | | Paramétrage PS 2022 | Vote des maquettes CFVU (janvier 2022) Modélisation (janvier - juillet 2022) JPO (février 2022) | | | | | | IA & IP nouvelles maquettes | Reprises conventions partenariat et DD | | | | | |

1-1 – Accréditation et construction OF

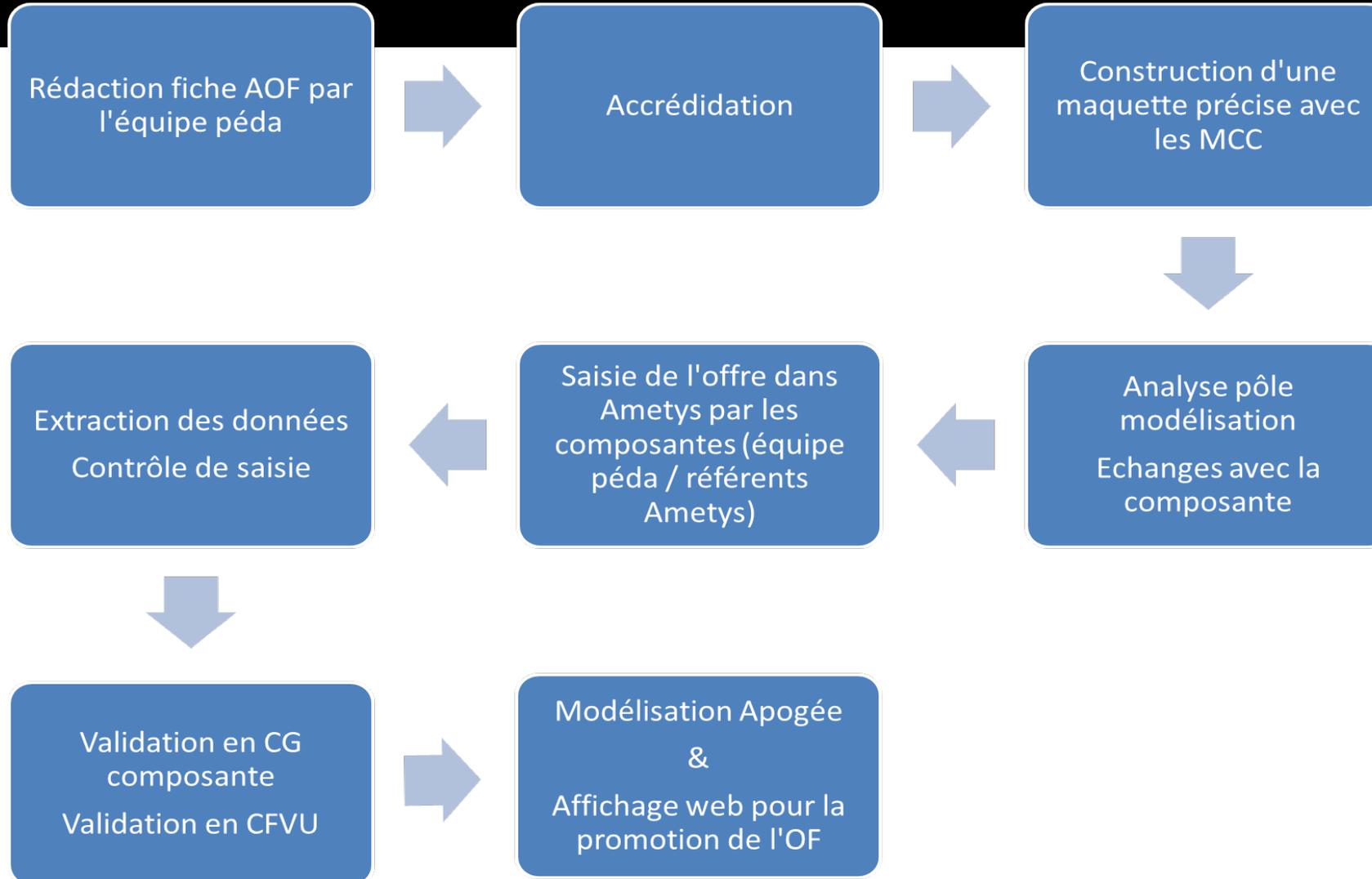
| | | 2020 | | 2021 | | | | | | | | | | | | 2022 | | | | | | | | | | | | | |
|---|---------------|----------|-------------------------------|--------------------------------------|--|------|-------|-----|------|---------|------|--|----------------------------------|------------------------------------|---|---|--|--|-------|-----|------|---------|------|-----------|---------|-----------------------------|--|--|--|
| | | novembre | décembre | janvier | février | mars | avril | mai | juin | juillet | août | septembre | octobre | novembre | décembre | janvier | février | mars | avril | mai | juin | juillet | août | septembre | octobre | novembre | décembre | | |
| G r a d e M a s t e r | Évaluation | | | Validation CAC et & CA (fin janvier) | Dépôt HCERES Auto évaluation Master (15 février) | | | | | | | | | | Visite HCERES niveau M (30 nov ou 1er ou 2 déc) | | | | | | | | | | | | | | |
| | Accréditation | | Proposition cadrage future OF | | | | | | | | | Retour bCFVU début sept. Validation CAC et CA fin sept | Dépôt HCERES projet OF M (5 oct) | Rapport provisoire HCERES (18 nov) | Rapport définitif niveau M (13-17 décembre) | Réponses UA aux observations (13 janv.) | | | | | | | | | | | | | |
| | Mise en œuvre | | | | | | | | | | | | | | | Paramétrage TMM 2022 | Vote des maquettes CFVU (janvier 2022) | Modélisation (janvier - juillet 2022) JPO (février 2022) | | | | | | | | IA & IP nouvelles maquettes | Reprises conventions partenariat et DD | | |

Partie 1 : Autoévaluation & accréditation L et M

1-1 – Accréditation et construction OF

- **Cadrage politique de la construction de l'OF :**
 - A construire par la gouvernance et le bCFVU
 - Réglementation nationale
 - Orientations UA
- **Cadrage technique de la construction de l'OF (possibilité de séparer en 2) :**
 - *Déclinaison opérationnelle des règles nationales et UA :*
 - *Mode opératoire de l'outil Ametys :*
 - Partage des tables de valeur
 - Définition des processus de validation
 - Définition des acteurs en composantes :
 - Assesseurs : rôle central
 - Référent mention : un EEC
 - Possibilité de déléguer à d'autres enseignants la saisie ;
 - Pour une licence: 4 max (1 mention + 1 par année)
 - Pour un master : 1 mention + 1 par parcours
 - Référent Ametys : scol et.ou relai com' en composante

1-1 – Accréditation et construction OF



POUR
INFORMATION

1.2 Dépôt labellisation Passeport pour réussir et s'orienter

Le Ministère a créé un label afin de garantir la qualité d'un nouveau type de formation :

- Une formation d'une année afin de mieux s'orienter dans l'enseignement supérieur, construire son parcours d'études et affiner son projet professionnel (il s'agit du label « PaRéo »)

Après un premier refus de la DGESIP, une nouvelle réflexion est menée avec le SUIO-IP et Marine GAUTHIER la responsable du dispositif « Rebond M2S » pour l'obtention de ce label PAREO.

Le dépôt du dossier doit être fait le 25 novembre 2020.

POUR INFORMATION

2. Approbation des procès-verbaux

2-1 Approbation du PV de la CFVU du 21 septembre 2020– **VOTE**

2-2 Approbation du PV de la CFVU du 20 octobre 2020 - **REPORT**

3. Affaires générales et statutaires

3.1 Résultats des élections aux commissions permanentes – **information**

Commission Vie de l'Établissement

Comité de suivi Licence-Master

Comité d'éthique et d'évaluation des formations et de la vie étudiante

3.1 Résultat des élections aux commissions permanentes

- appel à candidatures réalisé auprès des étudiants élus de la CFVU pour la Commission vie établissement
- appel à candidatures réalisé auprès de l'ensemble des étudiants de l'Université d'Angers pour le Comité de suivi licence-master et le Comité d'éthique et d'évaluation des formations et de la vie étudiante
- Les intéressés avaient jusqu'au 7 novembre pour déposer leurs candidatures
- Les élections se sont tenues à distance du 12 au 13 novembre 2020

3.1 Résultat des élections aux commissions permanentes

1 siège à pourvoir dans chaque commission.

Commission Vie de l'établissement :

Elu : Albert PARÉ avec 8 voix pour (10 votants)

Comité de suivi Licence-Master :

Elues : Margot AUBRY (titulaire) – Alice TITARD (suppléante) avec 11 voix pour (25 votants).

Comité d'éthique et d'évaluation des formations et de la vie étudiante

Elus : Robin LABOURET (Titulaire) – Manon PROUST (Suppléante) avec 9 voix pour (25 votants)

4. Enseignement et conventions 1/2

4-1 Modification du calendrier universitaire 2020-2021 - **VOTE**

4-2 Modification de la charte des examens - **VOTE**

4-3 Modifications de MCC liées à la crise sanitaire – délégation au Président – **VOTE**

4-4 Création de la licence en sciences infirmières - **VOTE**

4-5 Création du D.U. Temps, Travail et Santé – Faculté de DEG – **VOTE**

4-6 MCC Faculté de Santé - **VOTE**

4. Enseignement et conventions 2/2

4-7 Conventions LAS et PluriPASS – **VOTE**

4-8 Convention de coaccréditation Master Management IAE
Angers-Université de Nantes - **VOTE**

4-1 Modifications du calendrier universitaire 2020-2021

A l'instar de ce qui a été fait en 2019-2020, il est proposé de modifier le calendrier universitaire 2020-2021.

Il est proposé que la date limite de réunion des jurys de 2e session soit désormais fixée au **19 décembre 2021** pour ce qui concerne les Licences professionnelles et les Master 2.

POUR VOTE

4-2 Modification de la charte des examens

Il est proposé de modifier la charte des examens en apportant les précisions suivantes :

« Durant la période d'état d'urgence sanitaire, le plan de continuité d'activité de l'Université s'applique de plein droit aux examens. »

POUR VOTE

4-3 Modifications de MCC liées à la crise sanitaire – délégation au Président

L'ordonnance n°2020-351 du 27 mars 2020 relative à l'organisation des examens et concours pendant la crise sanitaire née de l'épidémie de covid- 19 est **applicable du 12 mars au 31 décembre 2020 inclus**.

Les modifications de MCC prises sur son fondement « ne sont mises en œuvre que dans la mesure où elles sont **nécessaires pour faire face aux conséquences de la propagation de l'épidémie de covid-19 et des mesures prises pour limiter cette propagation** ».

L'ordonnance permet à la CFVU de déléguer au Président la compétence de prendre par arrêté des modifications de MCC liées à la crise sanitaire **afin que les modifications entrent en vigueur au plus vite et que les services de scolarité puissent informer les étudiants concernés dans le délai réglementaire de 15 jours avant la date de l'examen**.

Il est proposé de prévoir **une information de la CFVU** des mesures prises sur le fondement de cette délégation dès la publication des arrêtés du Président.

POUR VOTE

4-4 Création de la licence en sciences infirmières

La création de cette licence est une réponse à l'appel à candidature pour « l'expérimentation des modalités permettant le renforcement des échanges entre les formations de santé, la mise en place d'enseignements communs et l'accès à la formation par la recherche ».

Les Universités porteuses sont Angers et Le Mans, en collaboration avec le CHU d'Angers, les CH de Cholet, du Mans et de Saumur, et les IFSI d'Angers, Cholet, Le Mans et Saumur.

4-4 Création de la licence en sciences infirmières

Objectifs de ce projet:

- **Constituer une étape supplémentaire dans le cadre de l'universitarisation des études conduisant au diplôme d'état Infirmier**

Dans un premier temps les étudiants restent en double inscription, IFSI et Université. Le circuit de financement reste un financement de l'établissement porteur de l'IFSI par la Région et un conventionnement entre l'établissement porteur et l'université.

Il s'agit donc d'un modèle d'intégration fonctionnelle.

4-4 Création de la licence en sciences infirmières

Objectifs de ce projet:

- **Intégrer dans le cursus de tous les étudiants en Soins Infirmiers**
 - Des notions disciplinaires spécifiques de sciences infirmières, préparant ainsi la structuration d'un cursus disciplinaire complet,
 - De temps de formation interdisciplinaires avec d'autres professionnels de santé
 - d'une initiation à la recherche clinique, en insistant notamment sur la démarche scientifique fondée sur les preuves,
 - D'un domaine de spécialisation en lien avec les besoins de santé du territoire et constitutif de la construction du projet professionnel de chaque étudiant. Ces unités sont également accessibles en formation continue,
 - D'une organisation du parcours permettant la réorientation des étudiants souhaitant changer d'orientation (passerelles entrantes et sortantes).

POUR VOTE

4-5 Création du D.U. « Temps, travail et Santé »

La mise en place de ce DU fait suite au projet « **BonDroit - Bonheur et Droit** », lauréat des « Paris scientifiques » de la région Pays de La Loire et mené de 2016 à 2019.

Il propose aux acteurs socio-économiques et aux responsables des ressources humaines, **une formation sur le bien-être et la qualité de vie au travail**. Il aborde les questions liées à la santé au travail, à l'organisation et aux conditions de travail, à l'éthique entrepreneuriale, et à l'articulation entre le temps de travail et le temps personnel.

Il intègre également la problématique de l'insertion économique et sociale. Les diverses manifestations organisées tout au long du projet ont démontré les attentes qui pouvaient exister dans ce domaine.

Le public éligible devra avoir un niveau licence ou à défaut, une expérience ou un projet professionnel significatif en lien avec les thématiques (niveau de diplôme minimum : Bac)

POUR VOTE

4-6 MCC Faculté de Santé

Des précisions sont apportées concernant les mini entrevues multiples (MEM) du dispositif PluriPASS et du dispositif LAS.

POUR VOTE

4-7 a Convention LAS

La convention avec l'Université Catholique de l'Ouest est présentée pour vote aux membres de la CFVU.

POUR VOTE

4-7 b Conventions LAS et PluriPASS

Les 2 conventions avec Le Mans Université sont présentées pour votes aux membres de la CFVU.

POUR VOTES

4-8 Convention de coaccréditation du Master Management IAE Angers-Université de Nantes

La convention concerne le master 2 « Conseil recherche » issu de l'ancien DEA « Approche organisationnelle des pratiques de management » co-habilité depuis 2000.

La finalité du diplôme est de former des experts, capables de conduire des recherches académiques comme d'intervenir dans des contextes organisationnels complexes.

POUR VOTE

5. Vie universitaire

5.1 Modification du cadrage des exonérations - **information**

5.2 Bilan B.U. - **information**

5.1 Modification du cadrage des exonérations - information

Les membres du CA réunis le 5 novembre 2020 ont approuvé la modification des critères de l'exonération pour situation personnelle.

Il s'agit d'élargir le public bénéficiaire aux primo-entrants, suite à la crise sanitaire. Avant, cette possibilité d'exonération n'était ouverte qu'aux étudiants déjà inscrits.

POUR INFORMATION

5.2 Bilan de la B.U. - information

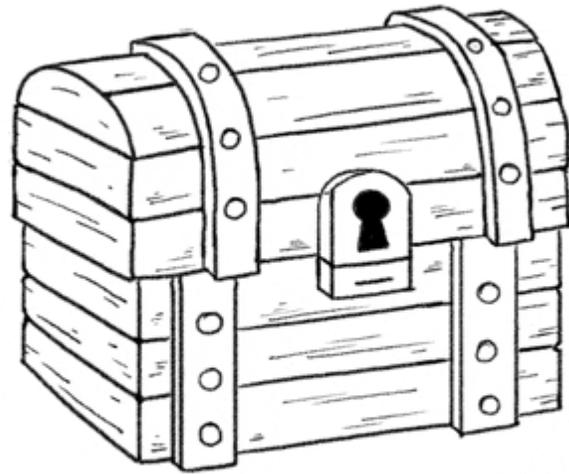
Présentation réalisée par Madame Nathalie CLOT, Directrice de la Bibliothèque et Archives de l'Université d'Angers

La BUA s'adapte

Enrichissements documentaires

Ouvrir « En lieu sûr »

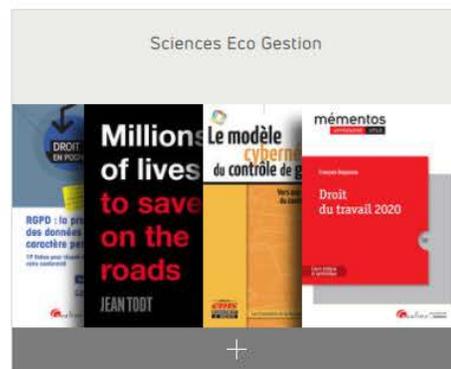
Enrichissements documentaires



Enrichissements documentaires depuis 09/20

Scholar Vox de Cyberlibris

Manuels de sciences, d'orientation et d'économie-gestion



Enrichissements documentaires depuis 09/20

Jove Basic Biology : ressources pédagogiques en biologie, demandées par l'IUT, utiles aussi en sciences ou santé

Access provided via University of Angers

Search 12,419 video articles...

Faculty Resource Center COVID-19 Research Education Authors Librarians About Sign In Contact Us

All Research Education

Browse by subject

- Research +
- Education -
- All
- Basic Biology**
- Advanced Biology
- Chemistry
- Environmental Sciences
- Physics
- Engineering
- Clinical Skills
- Psychology

General Laboratory Techniques

This collection exhibits how to use standard pieces of laboratory equipment essential in many experiments.

Basic Methods in Cellular and Molecular Biology

This collection demonstrates how to execute basic techniques commonly used in cellular and molecular biology.

Biology I: yeast, *Drosophila* and *C. elegans*

This unique collection features three model organisms commonly used in life sciences research; also covering methodology to maintain them in the laboratory.

Biology II: Mouse, Zebrafish, and Chick

This collection features three vertebrate species commonly used in life sciences research; also covering methodology on how they are maintained in the laboratory.

Lab Animal Research

This collection is a comprehensive video guide for appropriate lab animal care and use. Since a majority of biomedical research is focused on studies involving rodents, it is critical that every scientist learns the essential procedures demonstrated in these videos.

Lab Safety

This collection provides safety guidelines to be followed when working with hazardous materials and equipment. It covers universal topics such as PPE, electrical safety, and general emergency guidelines, as well as some specific safety procedures for chemistry and biology laboratories.

Test 2020-2021 : la VOD

Test VOD Arte Vidéo : 2000 visionnages pré-payés en 2020

La Bibliothèque universitaire d'Angers vous propose de découvrir la Médiathèque Numérique Arte vidéo VOD.



Arte vidéo VOD, c'est quoi ?

Arte vidéo VOD est un service de vidéos à la demande, co-édité par la chaîne ARTE et UniversCiné.

Ce service est payé par l'Université d'Angers et accessible gratuitement pour les enseignants et étudiants inscrits à l'université et disposant d'une adresse @univ-angers.fr ou @etud.univ-angers.fr. Il vous permet de visionner le programme de votre choix dans la limite de **5 programmes par mois après création d'un compte personnel**.

Le catalogue est constitué de 6 000 programmes (50 % de cinéma, 30 % de documentaires, 15 % de magazines, et 5 % de spectacles) issus du meilleur des catalogues de la chaîne ARTE et d'UniversCiné.



Vous y trouverez une sélection de cinéma français et international en longs et courts métrages, des séries, des documentaires, des concerts.

Enrichissements documentaires depuis 09/20

Stradalex: revues et e-books en droit européen (demande A. Miron)

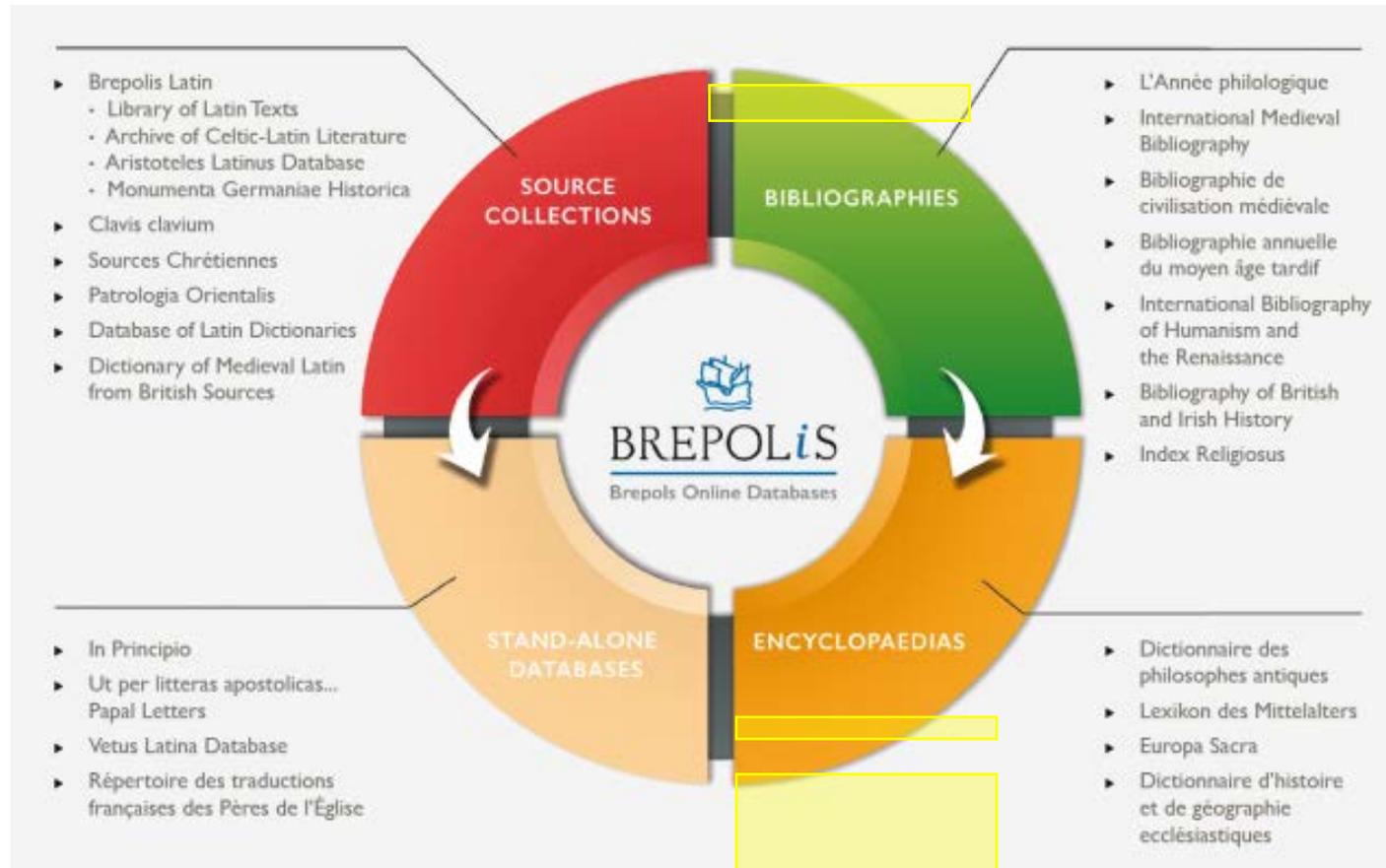
The screenshot displays the Stradalex website interface. At the top, there is a navigation bar with categories: ACTUALITÉS, SOURCES OFFICIELLES, RÉGLEMENTATION CONSOLIDÉE, ENCYCLOPÉDIE, REVUES, and LIVRES. The 'REVUES' category is selected. A search bar contains the text 'Revue' and shows '32 résultats'. Below the search bar, a grid of 24 journal covers is displayed, arranged in three rows and eight columns. Each cover includes the journal's title and a small yellow icon. The journals shown are:

- Cahiers droit européen
- Carbon & Climate Law Review
- Delphi - Interdisciplinary Review of Emerging Technologies
- Entertainment & Law
- Euredia
- European Competition and Regulatory Law Review
- European Data Protection Law Review
- European Food and Feed Law Review
- European Journal of Policing Studies
- European Journal of Risk Regulation
- European Networks Law and Regulation Quarterly
- European Pharmaceutical Law Review
- European Public Private Partnership Law Review
- European State Aid Law Quarterly
- European Structural and Investment Funds Journal
- ICRL - International Chemical Regulatory and Law Review
- Journal de droit européen
- Journal Européen des Droits de l'Homme / European Journal of Human Rights
- JURISNEWS (multiple instances)
- L'Observateur de Bruxelles
- RELP
- Revue du droit des technologies de l'information

On the left side of the page, there is a sidebar with filters and sorting options:

- FILTRES & TRI**
- Trier**: Ordre alphabétique, Du + récent au + ancien
- Mes abonnements**: Tous les résultats, Texte intégral
- Territoire**: Europe (25), International (8)
- Langue**: Français (26), Anglais (8)
- Branches du droit** (+)
- Éditeurs** (+)
- APPLIQUER**

Enrichissements documentaires depuis 09/20



https://aboutbrepolis.files.wordpress.com/2020/01/databases_january2020_lowres.pdf

Retour sur le dispositif En lieu sûr



Automne 2020 - adaptation confinement



Travailler sur place sur RDV



Emprunts, retours, impressions sur RDV



Bibliothèque en ligne 24/24, 7/7

Une démarche de réduction des risques

Une BU c'était quoi dans le « monde d'avant » ?

- Deux bâtiments où > 800 personnes pouvaient rester installées plusieurs heures de suite
- Lieu de brassage de la communauté étudiantes + extérieurs
- Des salles de travail de groupe où les gens parlent, s'échangent du matériel en autonomie
- Un service de prêt de matériel (+25 000 transactions par an)
- + 100 000 prêts de documents

Eléments d'appréciation des risques

Contacts brefs – ex : accueil

Risque transmission Faible ■ Moyen ■ Élevé ■

| Port du masque, contacts de courte durée | | | | | | |
|--|-------------------------------------|--------------------------|-------------------------|---|--------------------------|-------------------------|
| | Faible fréquentation – Peu de monde | | | Forte fréquentation – Beaucoup de monde | | |
| | A l'extérieur, bien aéré | A l'intérieur, bien aéré | A l'intérieur, mal aéré | A l'extérieur, bien aéré | A l'intérieur, bien aéré | A l'intérieur, mal aéré |
| Silence | ■ | ■ | ■ | ■ | ■ | ■ |
| Conversations | ■ | ■ | ■ | ■ | ■ | ■ |
| Chant, Cris | ■ | ■ | ■ | ■ | ■ | ■ |

Port du masque pour réduire les risques à l'accueil

Echanges brefs, rappel verbalisé des consignes de prévention

Halls d'accueil bien ventilés

Infocampus à l'extérieur

| Sans masque, contacts de courte durée | | | | | | |
|--|---|---|---|--|---|---|
| | Faible fréquentation – Peu de monde | | | Forte fréquentation – Beaucoup de monde | | |
| | A l'extérieur, bien aéré | A l'intérieur, bien aéré | A l'intérieur, mal aéré | A l'extérieur, bien aéré | A l'intérieur, bien aéré | A l'intérieur, mal aéré |
| Silence | <del style="background-color: #90EE90;">■ | <del style="background-color: #90EE90;">■ | <del style="background-color: #FFD700;">■ | <del style="background-color: #FFD700;">■ | <del style="background-color: #FFD700;">■ | <del style="background-color: #FF0000;">■ |
| Conversations | <del style="background-color: #90EE90;">■ | <del style="background-color: #FFD700;">■ | <del style="background-color: #FFD700;">■ | <del style="background-color: #FFD700;">■ | <del style="background-color: #FF0000;">■ | <del style="background-color: #FF0000;">■ |
| Chant, Cris | <del style="background-color: #FFD700;">■ | <del style="background-color: #FFD700;">■ | <del style="background-color: #FF0000;">■ | <del style="background-color: #FF0000;">■ | <del style="background-color: #FF0000;">■ | <del style="background-color: #FF0000;">■ |



Jones N et al BMJ
2020;370:m3223
25 août 2020

Éléments d'appréciation des risques

Contacts longs , salles de lecture et de groupes



| Port du masque, contacts prolongés | | | | | | |
|------------------------------------|-------------------------------------|--------------------------|-------------------------|---|--------------------------|-------------------------|
| | Faible fréquentation – Peu de monde | | | Forte fréquentation – Beaucoup de monde | | |
| | A l'extérieur, bien aéré | A l'intérieur, bien aéré | A l'intérieur, mal aéré | A l'extérieur, bien aéré | A l'intérieur, bien aéré | A l'intérieur, mal aéré |
| Silence | Faible | Faible | Moyen | Faible | Moyen | Élevé |
| Conversations | Faible | Faible | Moyen | Moyen | Moyen | Élevé |
| Chant, Cris | Faible | Moyen | Élevé | Moyen | Élevé | Élevé |

Un seul levier pour limiter les risques, limiter le nombre de gens en simultané dans les espaces

| Sans masque, contacts prolongés | | | | | | |
|---------------------------------|-------------------------------------|--------------------------|-------------------------|---|--------------------------|-------------------------|
| | Faible fréquentation – Peu de monde | | | Forte fréquentation – Beaucoup de monde | | |
| | A l'extérieur, bien aéré | A l'intérieur, bien aéré | A l'intérieur, mal aéré | A l'extérieur, bien aéré | A l'intérieur, bien aéré | A l'intérieur, mal aéré |
| Silence | Faible | Moyen | Élevé | Moyen | Élevé | Élevé |
| Conversations | Moyen | Moyen | Élevé | Élevé | Élevé | Élevé |
| Chant, Cris | Moyen | Élevé | Élevé | Élevé | Élevé | Élevé |

Encourager les usages individuels silencieux, limiter les usages collectifs avec conversations

Risque transmission Faible Moyen Élevé

Jones N et al BMJ 2020;370:m3123
25 août 2020

Un pari qui a permis de rouvrir le 3/11 sereinement et « en lieu sûr »

Lieu de consommation de sociabilité étudiante à moindre risque

Les questions suivantes étaient bien gérées depuis le 17/08

- Porter et faire porter le masque
- Limiter le nombre d'usagers en simultané
- Acculturer à un outil nouveau, la réservation
- Contrôle nettoyage de main à l'entrée
- Aération

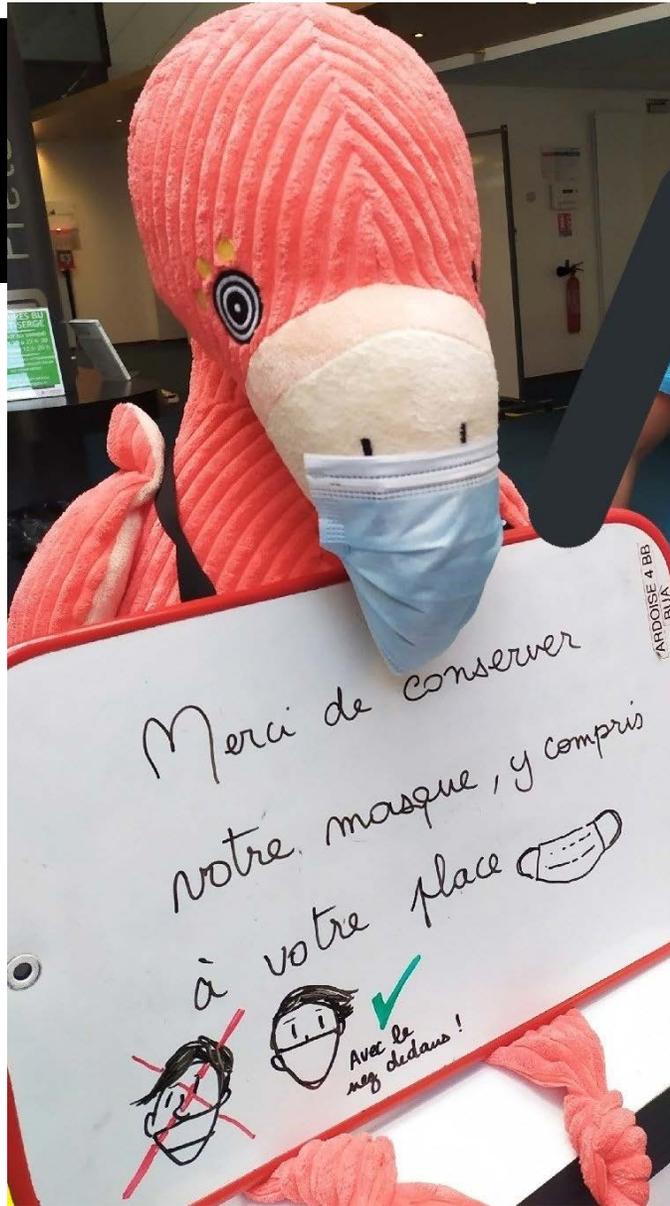
Pas d'adaptation en mode panique aux évolutions depuis la rentrée, mais une démarche anticipée et raisonnée

Codes couleur

- Pas de difficultés | acculturation terminée
- Encore des difficultés | efforts d'amélioration et/ou pédagogie nécessaires en cours
- Difficile voire impossible | arrêter ou continuer ?

Porter et faire porter le masque

Entre l'injonction de principe et l'observance de terrain, l'engagement de toute une équipe, mascottes comprises



- Port du masque dans les circulations intérieures
- ● Port du masque à la place

- ~~● Port du masque dans les salles de groupe~~

Distance

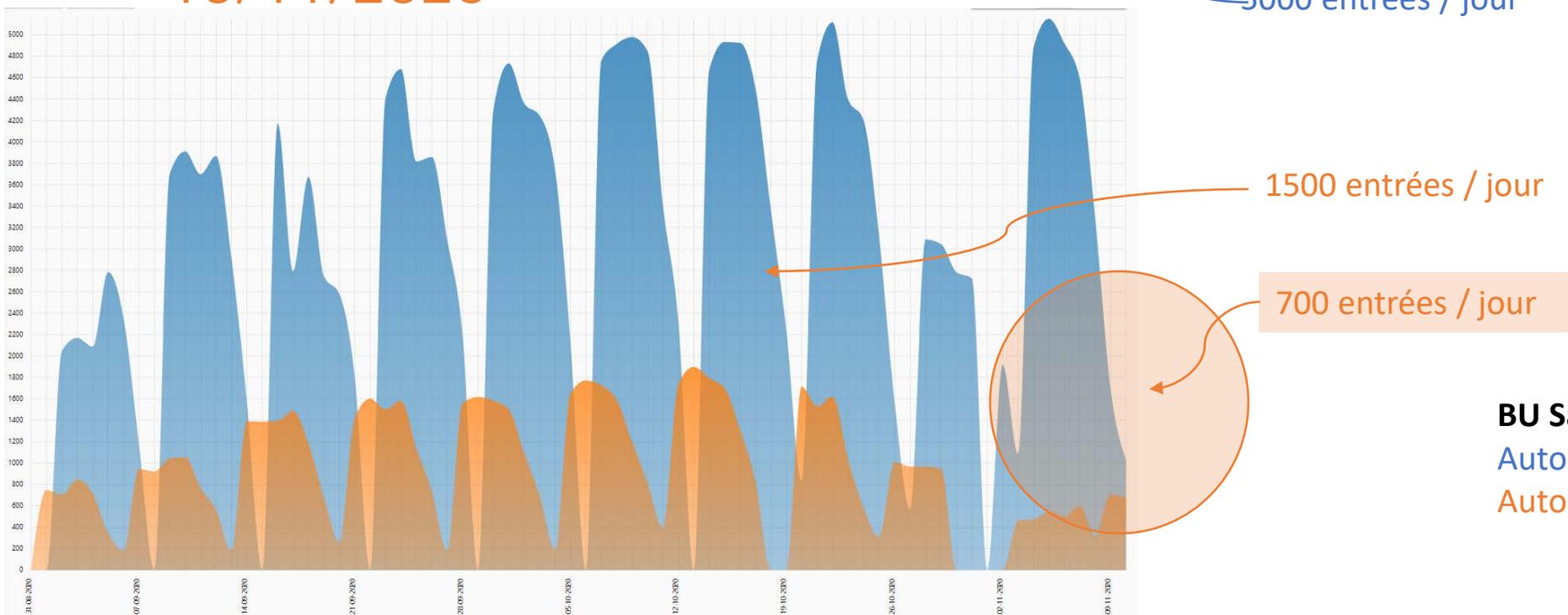
Limiter le nombre d'usagers en simultané

Service de réservation et de marques = contrôle efficace du nombre de personnes présentes à un instant T dans chaque zone de la BU

- Respect global des places réservées
- Limitation files d'attente copieurs et emprunts
- ~~Problèmes résiduels~~ = ~~désir de partager une table avec ses connaissances~~
- ~~Problèmes importants~~ = ~~carrés groupes BU Saint-Serge~~

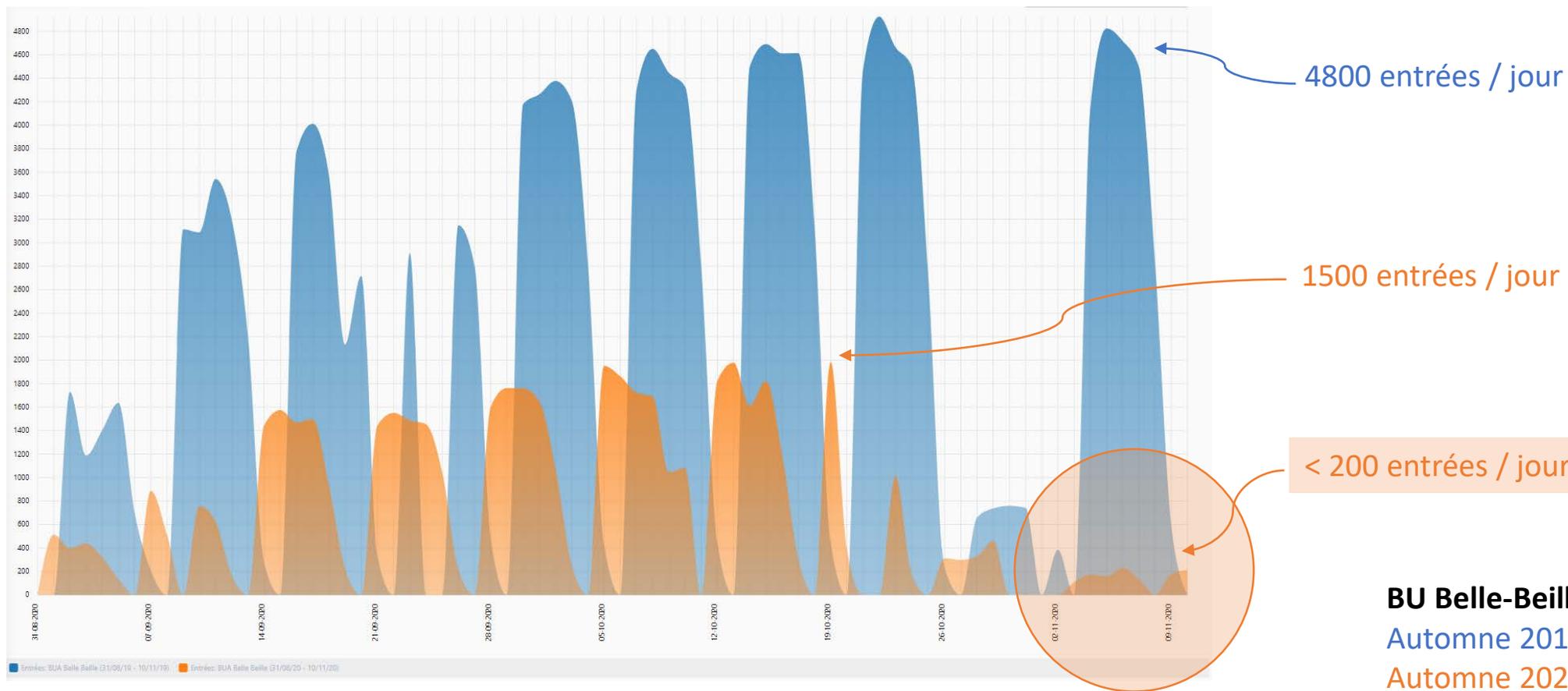
Observations sur la fréquentation BU Saint-Serge

- Une vraie réduction par 3 puis par 6 par rapport à 2019 (baisse des entrées)
- Comparaison période 1/9/2019-10/11/2019 avec 1/9/2020-10/11/2020



BU Saint-Serge
Automne 2019
Automne 2020

Observations sur la fréquentation BU Belle-Beille



BU Belle-Beille
Automne 2019
Automne 2020

Aérer ou renouveler l'air

- Aérer plus compliqué avec baisse des températures mais impératif
- Achat de détecteurs CO2 pour rester en vigilance

Faciliter le nettoyage des mains

Engagement de l'équipe, demande systématique ~~sauf grosse vague d'arrivées~~

- Installation et disponibilité des consommables
- Logistique et réassort produits +++



Circulation du matériel

- Allègement quarantaine des livres (24 heures) – consigne lavage de mains avant et après rangement, retour manuel ou tri
- Nouveaux automates et lecteurs cartes sans contact
Depuis le 7/09
65 % prêts et retours à Belle-Beille via automates – 72 % prêts et 82 % retours à Saint-Serge
- Arrêt prêt de matériel court et long

Partager les places = les quotas

- Démarrage progressif
- Un outil de suivi mis en place en un temps record par la DPE + outils intégrés Affluences
- Adaptation et évolution facile : de 24h à 30h à Saint-Serge, de 24h à 80 heures à Belle-Beille

- Découragement des néo-arrivants (entretiens informels)
- Source d'irritation pour les habitués et gros consommateurs

Etude plus qualitative nécessaire

Pas encore d'identification composante/niveau des étudiants ayant réservé

S'adapter au fil de l'eau

- Le cadre conceptuel conçu en juillet a tenu le choc du 1^{er} re-confinement partiel du 30 octobre 2020
- Réouverture des locaux le 3/11 « sur rendez-vous » ;-)
- Adaptations
 - Horaires : fermeture entre 12h30 et 14h pour permettre l'organisation du travail en ½ journées
 - Fermeture de Saint-Serge à 21h30
 - Changement de détail et tâtonnements sur les quotas, la longueur des créneaux
 - Mise en place d'un circuit et d'une équipe dédiée Precanum pour anticiper adaptation potentielle phase suivante en lien avec Sumpps et vie des campus

En pratique

- Tout cela a été mis en place et adapté grâce à un **engagement remarquable de toute l'équipe de la BU**, de la communauté étudiante et support DDN
- Changement à 180° de fonctionnement aux années précédentes
- Apprentissage collectif accéléré de nombreuses procédures
- Evolutivité rapide des outils lancés en version bêta
- Pannes et bugs

Questions

Prochaines CFVU

- **Lundi 14 décembre 2020 à 14h30**
- **Lundi 25 janvier 2021 à 14h30**